



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 08 MARS 2022

Aujourd'hui, mardi huit mars deux mille vingt-deux à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Calviac, commune déléguée de Sousceyrac-en-Quercy, sous la présidence de M. Francis LABORIE, Maire.

Présents : BOY Marie-Laure - CAPEL Sylvie - COLOMB-DELSUC Jean-Philippe - FRAYSSE Nicole - GALOPPIN Véronique - LABORIE Francis - LAFAGE Gérard - MAZET Éric - MORAND Coraline - PIOTTE Marcel - ROISIN Patrick - ROUDERGUES Ophélie - ROUSSILHES André - THEIL Carole - VERGNE Nathalie - VISTOUR Didier.

Absent(s) excusé(s): Néant

Absent(s) représenté(s) : BENNET Nadine (pouvoir à LABORIE Francis) - BOUCHARA Michel (pouvoir à GALOPPIN Véronique) - FOUILLAC Michel (pouvoir à PIOTTE Marcel).

Absent(s) : Néant

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 13.

| | | | |
|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------------|
| Présents : 16 | Excusé(s) : 0 | Absent(s) : 0 | Procuration(s) : 3 |
|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------------|

Secrétaire de séance : Éric MAZET

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

M. le Maire demande au conseil municipal de modifier l'ordre du jour en ajoutant un point urgent :

- Défense des intérêts de la commune de sousceyrac en quercy dans l'instance n°1802259-5 introduite par les sociétés Atelier du Rouget Simon TEYSSOU et associés, Atelier de Saint-Céré Mathieu BENNET et associés et Ingénierie des Énergies et des Structures (IES) devant le tribunal administratif de Toulouse

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés, **DE MODIFIER** l'ordre du jour de la séance conformément à la proposition de M. le Maire.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2022 ;
- 2. Intervention de Quercy Énergie pour le projet éolien ;
- 3. Finances :
 - 3.1. Présentation et vote des comptes de gestion et administratifs 2021 ;
 - 3.2. Affectation des résultats 2021 aux budgets 2022 ;
 - 3.3. Débat d'orientation budgétaire ;
 - 3.4. Ouverture de crédits d'investissement avant l'adoption du budget principal 2022 ;
- 4. Intervention du laboratoire départemental d'hygiène à la cantine scolaire pour 2022 ;
- 5. Vente de chemins ruraux – Lancement des enquêtes publiques ;
- 6. Participation aux frais de fonctionnement de l'école occitane Calandreta ;
- 7. Développement :
 - 7.1. Projet de sécurisation du stade de football – Plan de financement ;
 - 7.2. Mutuelle communale – Convention avec Mutualia ;

8. Ressources Humaines :
 - 8.1. Aide à la formation des agents ;
9. Défense des intérêts de la commune de sousceyrac en quercy dans l'instance n°1802259-5 introduite par les sociétés Atelier du Rouget Simon TEYSSOU et associés, Atelier de Saint-Céré Mathieu BENNET et associés et Ingénierie des Énergies et des Structures (IES) devant le tribunal administratif de Toulouse ;
10. Compte rendu du travail des commissions ;
11. Questions diverses.



2° INTERVENTION DE QUERCY ÉNERGIE POUR LE PROJET ÉOLIEN :

Ce sujet n'a nécessité aucune délibération.

1° APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JANVIER 2022 :

Approuvé à l'unanimité.

3° FINANCES :

3.1° VOTE DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 :

M. Francis LABORIE sort de la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.

| | | | |
|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------------|
| Présents : 15 | Excusé(s) : 2 | Absent(s) : 0 | Procuration(s) : 2 |
|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------------|

Approuvé à l'unanimité pour les cinq budgets (principal, l'eau, l'assainissement collectif, le multiple rural de Comiac et le lotissement de Sousceyrac).

Retour de M. Francis LABORIE.

| | | | |
|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------------|
| Présents : 16 | Excusé(s) : 0 | Absent(s) : 0 | Procuration(s) : 3 |
|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------------|

3.2° AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 AUX BUDGETS 2022 :

Approuvée à l'unanimité pour les cinq budgets.

3.3° DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE :

Présentation des grandes lignes des budgets 2022.

3.4° OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2022 :

Approuvée à l'unanimité pour l'augmentation à hauteur de 9 000 € de l'opération de rénovation de la salle des fêtes de Comiac.

4° INTERVENTION DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'HYGIÈNE A LA CANTINE SCOLAIRE POUR 2022 :

Approuvée à l'unanimité.

5° VENTE DE CHEMINS RURAUX – LANCEMENT DES ENQUÊTES PUBLIQUES :

Approuvée à l'unanimité pour quatre demandes : M. Jean-Paul Lavergne de Proupech à Comiac, Messieurs Pierre TEULIÈRES, Philippe TEULIÈRES et Jean-Louis LUDWIG de Lavernière à Sousceyrac.

6° PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE OCCITANE CALENDRETA :

Approuvée à l'unanimité pour la somme de 1 073,22 €.

7° DÉVELOPPEMENT :

7.1° : PROJET DE SÉCURISATION DU STADE DE FOOTBALL – PLAN DE FINANCEMENT :

Approuvé à l'unanimité pour un chiffrage estimatif des travaux (changement de la main courante et installation d'un filet pare-ballons) s'élevant à 7 980 € HT, subventionnable à hauteur de 50 % par le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA).

7.2° : MUTUELLE COMMUNALE – CONVENTION AVEC MUTUALIA :

Approuvée à l'unanimité. Par cette convention, la commune jouera uniquement un rôle de facilitateur et d'intermédiaire.

8° RESSOURCES HUMAINES :

8.1° AIDE A LA FORMATION DES AGENTS :

Approuvée à l'unanimité pour une aide de 100 € tous les deux ans pour les frais d'inscription et l'octroi de deux jours de congés exceptionnel.

9° DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE LA COMMUNE DE SOUSCEYRAC EN QUERCY DANS L'INSTANCE N°1802259-5 INTRODUITE PAR LES SOCIÉTÉS ATELIER DU ROUGET SIMON TEYSSOU ET ASSOCIÉS, ATELIER DE SAINT-CÉRÉ MATHIEU BENNET ET ASSOCIÉS ET INGÉNIERIE DES ÉNERGIES ET DES STRUCTURES (IES) DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

Approuvée à l'unanimité. Le conseil municipal mandate de cabinet d'avocats LLC et associés pour défendre les intérêts de la commune dans le dossier de la maison de santé.

S'en suit l'examen des questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h52.

Les délibérations du conseil municipal et les éventuels documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de la mairie.

A Sousceyrac-en-Quercy, le 09 mars 2022

Le Maire

Francis LABORIE

